

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 27 octobre 2021

### **PRÉVENTION DE L'AVC ET DES LÉSIONS CÉRÉBRALES : TOUS CONCERNÉS !**

Le 29 octobre est la journée mondiale de sensibilisation autour de l'Accident vasculaire cérébral - AVC. L'AVC constitue une réelle urgence médicale. Il est important de reconnaître les symptômes et d'alerter immédiatement les secours en appelant le 15.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et les filières territoriales AVC ont produit plusieurs documents d'information et de sensibilisation destinés au grand public, présentés plus bas.

Par ailleurs des actions de prévention sont programmées dans la région à l'initiative des filières AVC et avec le soutien de l'ARS. > [Consultez les actions sur site l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

### **AVC, traumatismes crâniens : dans la région 25 000 personnes touchées en 2020 dont la plupart sont gênées durablement par des séquelles visibles ou non**

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2020, 13 500 personnes ont présenté un accident vasculaire cérébral (AVC). Ce nombre est en constante augmentation. Parmi ces 13500 personnes, 1 600 sont décédées. A l'échelle nationale, l'AVC représente la 3<sup>e</sup> cause de décès et la première cause de handicap acquis.

La mise en œuvre des nouveaux traitements (fibrinolyse, thrombectomie), suppose d'agir très vite, dès que l'AVC est suspecté. Chaque minute compte, c'est pourquoi chacun d'entre nous doit reconnaître les signes évocateurs, et savoir quels sont les bons réflexes à adopter !

Par ailleurs, dans la région en 2020, 11 500 personnes ont subi un traumatisme crânien motivant un séjour hospitalier.

Au total, ces 25 000 personnes ayant présenté un AVC ou un traumatisme crânien sont pour la plupart durablement gênés par leurs séquelles, visibles ou invisibles.

### **Focus AVC : n'attendez pas, faites le 15**

Un AVC peut survenir à n'importe quel âge, y compris chez des enfants et des adolescents.

C'est pourquoi, nous sommes tous concernés par l'AVC : si votre conjoint, votre enfant, votre collègue est en train de faire un AVC, saurez-vous le reconnaître et agir ?

### Accident Vasculaire cérébral, l'urgence de réagir vite !

Si un de ces signes apparaît brutalement :

- perte, baisse ou anomalies brutales de la vision
- déformation du visage
- difficultés pour parler
- faiblesse ou paralysie du bras ou de la jambe

et même si ces signes disparaissent, agissez rapidement :

- notez l'heure d'apparition des premiers symptômes
- composez immédiatement le 15

Chaque minute compte pour une meilleure récupération.

Les supports d'information réalisés par les filières AVC en partenariat avec l'ARS ont pour objectif de sensibiliser le grand public à ces réflexes.

>> [Cliquer l'image pour télécharger l'affiche](#)



### Focus sur le handicap invisible

Si les conséquences visibles d'un AVC ou d'un traumatisme crânien sont bien connues, ce n'est pas le cas des conséquences invisibles, qui ont un impact majeur sur la qualité de vie sociale et professionnelle après la lésion cérébrale. Cet impact est d'autant plus sévère que la notion même de handicap invisible suite à une lésion cérébrale acquise est mal connue, ce qui plonge les proches dans le désarroi, et ne leur permet pas de s'ajuster. L'ensemble des filières AVC de la région ont réalisé la brochure d'information intitulée « handicap invisible dans les suites d'une lésion cérébrale acquise, la face cachée du handicap », avec une version par département, et une affiche.

#### Après un AVC ou traumatisme crânien, certains troubles invisibles deviennent handicapants

- troubles de la mémoire
- fatigues
- baisse de moral
- difficulté à s'organiser
- désinhibition
- problème de communication
- lenteur
- troubles de l'attention
- perte ou manque d'initiative

Si vous êtes concerné, parlez-en à votre médecin et consultez la brochure Handicap invisibles ([voir la brochure](#))

>> [Cliquer l'image pour télécharger l'affiche](#)



## Focus sur les lésions cérébrales acquises

Les lésions cérébrales acquises, qu'elles soient d'origine vasculaire, traumatique, infectieuse ou anoxique, peuvent provoquer des séquelles visibles et invisibles qu'il est nécessaire de repérer.

### Lésion cérébrale acquise, une lésion brutale du cerveau causée par :

- un accident vasculaire cérébral
- un traumatisme crânien
- une encéphalite
- une tumeur cérébrale
- un manque d'oxygène

Peut générer des séquelles visibles (paralysie, difficultés d'expression ...) ou invisibles (fatigue, lenteur, baisse de moral, difficulté à s'organiser...)

>> *Cliquer l'image pour télécharger l'affiche*



### Contacts presse

#### Filière AVC territoire Ain

Jérôme Belfy - 04 74 45 42 40 - [jbelfy@ch-bourg01.fr](mailto:jbelfy@ch-bourg01.fr)

#### Filière AVC territoire Allier

Muriel Cano - 04 43 03 85 10 - 06 18 12 26 47 - [murielcano.ide@gmail.com](mailto:murielcano.ide@gmail.com)

#### Filière AVC territoire Drôme-Ardèche

Dr Karine Blanc-Lasserre - [kblancla@ch-valence.fr](mailto:kblancla@ch-valence.fr)

#### Filière AVC territoire Isère

Guillaume Spinelli - 04 76 76 72 17 - [gspinelli@chu-grenoble.fr](mailto:gspinelli@chu-grenoble.fr)

#### Filière AVC territoire Loire-Annonay

Dr Pierre Garnier - 04 72 10 67 96 - 06 68 41 95 74 - [j.kravtsoff@groupe-adene.com](mailto:j.kravtsoff@groupe-adene.com) (co-animateur)

#### Filière AVC territoire Haute-Loire

Ingrid Haon - 04 71 04 32 10 - [ingrid.haon@ch-lepuy.fr](mailto:ingrid.haon@ch-lepuy.fr)

#### Filière AVC territoire Puy-de-Dôme

04 73 75 22 01 - [afferrier@chu-clermontferrand.fr](mailto:afferrier@chu-clermontferrand.fr)

#### Filière AVC territoire Rhône Métropole Vienne Bourgoin

Cécile Rémy - 06 23 21 17 16 - [remy.cecile@ladapt.net](mailto:remy.cecile@ladapt.net)

Vanessa Bauchet (co-animatrice) - 04 72 35 73 88 - 06 15 47 32 33 - [vanessa.bauchet@chu-lyon.fr](mailto:vanessa.bauchet@chu-lyon.fr)

#### Filière AVC territoire de Savoie

Aurélia Mermet - 04 79 68 95 45 - [a.mermet@domaine-saint-alban.fr](mailto:a.mermet@domaine-saint-alban.fr)

#### Filière AVC territoire de Haute-Savoie

Séverinne de Vulpillières - 04 57 26 36 25 - [sdevulpillieres@mgen.fr](mailto:sdevulpillieres@mgen.fr)